

February 21, 1957

Telegram from Couve de Murville

Citation:

"Telegram from Couve de Murville", February 21, 1957, Wilson Center Digital Archive, Historical Archives of the European Union, MAEF 000019-21. Obtained for NPIHP by Grégoire Mallard. <https://digitalarchive.umd.edu/document/121245>

Original Language:

French

Contents:

Original Scan

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TÉLÉGRAMME A L'ARRIVÉE 3

DÉCHIFFREMENT

TELEGRAMME BONN
le 17 JAN 1957
REFUSE
DISTRIBUTION

le 16 janvier 1957 à 22 h 00

047

reçu le 16 janvier 1957 à 22 h 20

RESERVE

N° 118/26

(Communiqué à BRUXELLES sous n° 1/8)

u. Valéry
u. De Gaulle

u. De Gaulle
avant 16/2

Je me réfère à mon télégramme n° 99/102.

La situation parlementaire allemande, en ce qui concerne l'EURATOM et le marché commun, se présente actuellement et dans l'ensemble d'une manière favorable à ces deux projets. C'est du moins ce qui ressort de récentes conversations avec les dirigeants socialistes et de ce qui s'est dit, le 15 janvier, au cours d'une réunion confidentielle du groupe chrétien-démocrate à laquelle ont participé les ministres von BRENTANO et ERHARD.

1°) Le projet d'EURATOM n'apparaît pas devoir soulever de grandes difficultés du côté de la majorité, quoique celle-ci, pour des raisons idéologiques et sous l'influence des milieux industriels, soit peu favorable à la notion de propriété publique, surtout dans la mesure où elle exclurait en l'occurrence la propriété privée. Du côté socialiste, on est assez bien disposé. On tient à l'aspect "propriété publique", quoique certains membres influents du parti admettent que le débat sur cette question a un caractère théorique dans la mesure où l'appareil de contrôle prévu le vide en partie de sa substance. On tient surtout, d'autre part, à ce que l'EURATOM n'ait, ni directement, ni indirectement, aucun aspect militaire, ce qui serait, selon

la SPD, un obstacle de plus sur la voie de la réunification.

2°) Au marché commun, l'opposition socialiste est, dans l'ensemble, favorable, quoiqu'elle soit réservée sur les aspects africains du projet dans la mesure où l'impression pourrait être créée que l'Allemagne s'associe à un colonialisme périmé. Du côté de la CDU, en a été évoqué, lors de la réunion du 15 janvier, les divers aspects du problème. La réaction générale a été favorable au Gouvernement. Il est cependant intéressant de noter les soucis qui se sont exprimés sur plusieurs points : craintes des milieux agricoles allemands, concessions faites à la France (taxes à l'importation et subventions à l'exportation), question d'un éventuel ajustement du taux du franc, souci d'harmoniser ultérieurement les politiques financière et monétaire des pays membres.

Toutefois, c'est sur la question de l'entrée des pays d'Outre-mer dans le marché commun et de la participation allemande au Fonds commun d'investissement que se sont exprimées les préoccupations les plus vives. Ce n'est pas seulement sur la substance du projet que l'on formule certaines réserves, mais aussi en fonction des perspectives électorales allemandes. On ne voudrait pas, dans la prochaine campagne, prêter le flanc à une opposition socialiste qui accuserait le Gouvernement et sa majorité d'avoir compromis l'Allemagne du côté du colonialisme. On a tendance à voir dans le Fonds commun une lourde contribution demandée, dans une perspective dirigiste et planificatrice, à une Allemagne fidèle aux principes de l'économie libérale et

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TÉLÉGRAMME A L'ARRIVÉE 042

DÉCHIFFREMENT

manquant d'ailleurs de capitaux exportables. On souhaiterait aussi que la contribution éventuelle de l'Allemagne à ce Fonds fût utilisée pour des dépenses d'intérêt social qui, par définition, ne prêteraient à aucune critique d'ordre politique. On voudrait aussi pouvoir se dire, et répondre aux autres, que les pays outre-mer intéressés sont d'accord. D'autre part, on n'est pas favorable à l'idée de contrats à long terme pour la livraison des produits coloniaux. L'idée choque les tenants de l'idéologie libérale. Elle est mal accueillie par ceux qui trouvent trop élevé le prix des produits de la France d'Outre-Mer. On se demande aussi si de tels contrats seraient conformes aux règles posées par l'accord général sur les tarifs et le commerce (GATT).

Des réserves et des objections précitées, il convient cependant de ne pas exagérer l'importance. Dans l'ensemble, le groupe CDU, au cours de sa réunion du 15 janvier, s'est montré favorable au marché commun et disposé à suivre le Gouvernement Fédéral dans la voie qu'il s'est tracée./.

COUVE DE MURVILLE

AFFAIRES ÉTRANGÈRES
24 FEV. 1957
EN CLAIR

BONN, LE 21 **TÉLÉGRAMME** A L'ARRIVÉE 069

DESTINE A- DIPLOMATIE PARIS NR 506

TÉLÉGRAMME DIFFUSÉ
le 21 FEVRIER 1957
DISTRIBUTION

COMMUNIQUE A --- PRESIDENCE REPUBLIQUE
ET CONSEIL
GOUNIL BERLIN T, DRCA
HAUSSAIRE BERLIN
DIPLO SARREBRUCK

FL

*h. Amiel
m. Volz*

*CE
LU
OG
DP
CQA*

PRESSE ALLEMANDE DU 21 FEVRIER 1957

L'ACCORD INTERVENU A PARIS ENTRE LES SIX CHEFS DE GOUVERNEMENT SUR LE MARCHÉ COMMUN ET L'EURATOM TROUVE UN ACCUEIL FAVORABLE DANS LA PLUPART DES JOURNAUX, QUI CONSACRENT A CET EVENEMENT LEURS MANCHETTES ET LEURS COMMENTAIRES.

"LE MARCHÉ COMMUN EST ASSURÉ-UN GRAND PAS EST FAIT VERS L'UNIFICATION DE L'EUROPE" (BONNER RUNDSCHAU), "LE MARCHÉ COMMUN COMMENCERA LE 1 ER JANVIER 1958" (MITTAG), "ACCORD COMPLET SUR L'EURATOM ET LE MARCHÉ COMMUN" (RHEINISCHE POST), "L'AFRIQUE EST ASSOCIEE AU MARCHÉ COMMUN" (FRANKFURTER NEUE PRESSE), "LE MARCHÉ EUROPEEN S'ETENDRA JUSQU'AU CONGO" (FRANKFURTER ALLGEMEINE), TELS SONT LES TITRES LES PLUS CARACTERISTIQUES. LES PAROLES OPTIMISTES PRONONCEES PAR LE CHANCELIER A L'ISSUE DES CONVERSATIONS SONT LARGEMENT REPRODUITES ET OPPOSEES AUX CRITIQUES ET AUX RESERVES DES SOCIAUX-DENOCRATES ET DES LIBERAUX. CEELLES-CI PORTENT EN PARTICULIER SUR LES INVESTISSEMENTS DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER OÙ IL POURRAIT RESULTER UNE PARTICIPATION DE L'ALLEMAGNE A LA RESPONSABILITE D'UNE POLITIQUE COLONIALE PRATIQUEE PAR D'AUTRES PUISSANCES,

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TÉLÉGRAMME A L'ARRIVÉE

073

EN CLAIR

POUR CE QUI EST DE L'EURATOM, H. VON BRETANO A CONTESTE
Q UE LE TRAITE RESTREIGNE L'INITIATIVE PRIVEE OU LA PARALYSE
" PAR UN FAUX DIRIGISME ". DANS CETTE QUESTION LE POINT DE VUE
A LLEMAND A TRIOMPHE. MAIS TOUT LE MONDE EST D'ACCORD, ET MENTION
E N SERA FAITE DANS LES TEXTES DE LOI, POUR ESTIMER QUELES ABUS
N E PEUVENT ETRE ELIMINES SANS SOUMETTRE LES MATIERES FISSILES
A UN CONTROLE SANS FAILLES. ON A EXAGERE LA PORTEE DE LA QUESTION
DE LA PROPRIETE DES MATIERES FISSILES. LA NOTION CLASSIQUE DE LA
P ROPRIETE TELLE QU'ELLE RESULTE DU DROIT ROMAIN, NE PEUT ETRE
A PPLIQUEE A CES MATIERES. QUE L'UTILISATEUR SOIT, OU NON, PROPRI
E TAIRE DE LA MATIERE, IL PEUT L'EMPLOYER LIBREMENT A LA SEULE
C ONDITION QUE TOUTE UTILISATION ABUSIVE SOIT EXCLUE. ON NE PEUT
P AS PRETENDRE QUE L'INITIATIVE PRIVEE SOIT AINSI BRIDEE. LE
L IBRE COMMERCE DES MATERIAUX ATOMIQUES NE PEUT SE CONCEVOIR.
L E MONOPOLE D'APPROVISIONNEMENT ACCEPTE PAR LA DELEGATION
A LLEMANDE DOIT JUSTEMENT EMPECHER LES ABUS ET PERMETTRE LE CON
T ROLE .DES EXCEPTIONS SONT D'AILLEURS PREVUES POUR LE CAS OU
L 'AUTORITE NE SERAIT PAS EN MESURE DE SATISFAIRE LES BESOINS,
D 'AUTRES LE SONT AUSSI EN CE QUI CONCERNE LES PRIX. SI L'ALLEMAGNE
FAIT DES CONCESSIONS DANS LA QUESTION DE LA PROPRIETE ET DU CONTROLE, C
C'EST QUE CE CONTROLE EST INEVITABLE, EN EFFET DANS LE CAS DE LI
VRAISON DE MATIERES FISSILES AMERICAINES, LE DROIT DE CONTROLE
D E L'AUTORITE ATOMIQUE AMERICAINE SUR CES MATIERES NE DISPAR
A ITRAIT PAS SI UNE AUTRE AUTORITE N'Y SUPPLEAIT. /.

H COUVE DE GURVILLE